

BOSC ROGER EN ROUMOIS

BOSC ROGER en ROUMOIS

Arrêté Municipal N° SG 2013-08

Département: Eure Canton: Bourgheroulde

OBJET: ARRETE PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Nous, Philippe VANHEULE, Maire de la commune de Bosc-Roger-en-Roumois

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-1, L. 123-10, R. 123-15 et R.123-19 indiquant que l'enquête publique se déroulera dans les formes prévues par les articles R.123-7 à R.123-23 du code de l'environnement,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-10,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 2009 prescrivant la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal et définissant les modalités de la concertation en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme,
- Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 27 janvier 2011 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,
- Vu la délibération en date du 29 mai 2012 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,
- Vu la décision en date du 5 mars 2013 du Président du Tribunal Administratif de Rouen relative à la nomination du commissaire-enquêteur,
- Vu les pièces du dossier d'enquête relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés et le porter à connaissance du préfet,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par délibération du Conseil Municipal de Bosc-Roger-en-Roumois du 29 mai 2012.

Cette enquête publique se déroulera du 19 avril 2013 jusqu'au 21 mai 2013 inclus, soit durant une période de 33 jours.

ARTICLE 2 : A l'issue de l'enquête publique et tel que cela résulte du Code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, pour approuver le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.

ARTICLE 3 : Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif de Rouen, M. Jean-Jacques BULOT est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire pour mener l'enquête susvisée. En cas de besoin, la suppléance est assurée par M. Jean-Bernard KLEIN, commissaire-enquêteur suppléant. Ils sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins de cette enquête.

ARTICLE 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, du 19 avril 2013 au 21 mai 2013, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la Mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, Place Jean Guenier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h). Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sera ouvert par le Maire et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Ils pourront aussi les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

Mairie

Il n'est pas prévu pour la présente enquête la mise à disposition d'informations relatives au projet sur un site internet ou la possibilité pour le public de communiquer ses observations par voie électronique.

ARTICLE 5 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales dans les locaux de la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, Place Jean Guenier, 27670 Bosc-Roger-en-Roumois selon les dates indiquées ci-dessous :

Le vendredi 19 avril 2013 de 9h00 à 12h00.

Le jeudi 2 mai 2013 de 9h00 à 12h00.

Le samedi 11 mai 2013 de 9h00 à 12h00.

Le mardi 21 mai 2013 de 14h00 à 17h00.

Les observations du public sont consultables et communicables à ses frais, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 : Après avoir recueilli l'avis du maire, le commissaire-enquêteur pourra, par décision motivée, proroger l'enquête d'une durée maximale de 15 jours.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter.

Il établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et devra faire état des contre-propositions qui ont été produites durant celle-ci, ainsi que des réponses éventuelles du maître d'ouvrage, notamment aux demandes de communication de documents qui lui ont été adressées et rédigera des conclusions motivées.

Le commissaire-enquêteur doit adresser au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de l'Eure et au président du tribunal administratif de Rouen.

Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois et à la préfecture de l'Eure aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune de Bosc-Roger-en-Roumois (www.bosc-roger.fr).

ARTICLE 8 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de l'Eure (Le Courrier de l'Eure et le Paris Normandie) quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant au plus tard la date du 4 avril 2013 et à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans les journaux à paraître entre le 19 avril 2013 et 26 avril 2013.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

ARTICLE 9 : L'avis au public sera publié, par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, notamment aux endroits habituels de la Mairie. Cet avis sera publié en ligne (www.bosc-roger.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Les formalités prévues aux articles 8 et 9 ci-dessus seront respectivement justifiées par un exemplaire des journaux et un certificat d'affichage établi par le maire.

ARTICLE 10 : La personne responsable du projet est la commune de Bosc-Roger-en-Roumois représentée par son Maire, Monsieur Philippe VANHEULE, Place Jean Guenier 27670 Bosc-Roger-en-Roumois, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

ARTICLE 11 : Monsieur le Maire de Bosc-Roger-en-Roumois et le Monsieur le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet de l'Eure.

ARTICLE 12 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur.

Fait à Bosc-Roger en Roumois, le 26/03/2013

 Le Maire
Philippe VANHEULE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**ANCIENS
RADIATEURS**
en fonte fleuris
Tél. 06.33.54.24.12

**DERNIERE SEMAINE
VOTRE CIDRE EN CUIVRE**
Prêt à mettre en bouteille

de 0 à 100 litres : 1,28 €
de 101 à 200 litres : 1,18 €
de 201 à 300 litres : 1,08 €
de 301 et + : 1,01 €

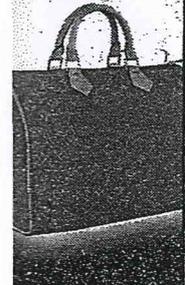
Domaine des Hauts-Vents - 27670 Saint-Omer-de-Tilleul
Tél. 02.35.81.53.77 - Port. 06.08.21.99.54
contact@leshautsvents.com

Musique

**CHETE VIOLONS
OLONCELLES**
ème abimés pour
usiens Tél.
74.32.40.42

JRRURE

nard, lapin,
s) étoiles...



Renault

Clio

NOUVELLE CLIO 4
mérique, coul. noire,
cro, gtie 5 ans + opts,
e ste, 16.600.€ Tél.
42.30.09

icules utilitaires

Peugeot

rdre de nombreux
itaires : 207 AFF,
AFF., Bipper,
ner, Expert, Boxer,
ic Master tous
s, Mascot benne,
o benne, etc... Prix

**GARAGE
VAL GRABOWSKI**
urville-en-Caux
il. 02.35.27.62.78
Visible aussi le
anche après-midi

Contact

Voyance



En Afrique. Totale satisfaction dans vos projets sentimentaux et mariage...
Protection contre les ennemis, les jaloux de
exemplaire caractérisent son travail et font
profession. Il vous permettra de reprendre qu
à une question au téléphone. Se déplace
Reçoit tous les jours à Rouen de 9 h à 20 h. Paiement après résultat.
Tél. 02.35.71.07.98 ou 06.84.56.20.79 - mail : salomon224@yahoo.fr

annexe 2

Mr BALAMINE
Voyant médium
Dons de naissance.
Résultat rapide : quelques
soient vos problèmes, il a
la solution !
Travail sérieux, efficace.
Première question gratuite.
Tél. 06.77.82.22.99



Emploi

Services à la
personne

Propositions

27.76 Mr RODRIGUEZ
exécute travx de
rénovation, placo,
enduit, peinture, pose
parquet flottant, etc.,
sérieux, CESU. Tél.
06.01.82.78.43

RECH. TRAVAUX
de peinture, papier
peint, pose faïence,
parquet flottant, CESU.
Tél. 06.34.25.34.04

76-27 FAIS TAILLE
HAIE, élagage ts hau-
teurs, abattage d'arbres
et de haies av. matériel,
enlèvement de
déchets. Tél.
02.32.31.24.77 ou 06
77 44 37 39

76-27 ELECTRICIEN
EXPERIMENTE rech.
travx dépannage pts et
gros chantiers, pose
alarme et vidéo, TRAVAIL
SOIGNE, partic.
ou entrep., sér. réf.,
CESU poss. Tél.
06.23.39.30.41

76-27 TOUS TRAVAUX
D'INTERIEUR, papier, peinture,
carrelage, faïence,
parquet, rénovation, CESU.
Tél. 06.67.70.68.51

M. KOUBIYA
Voyant - Médium compétent
Très sérieux dans son domaine - spécialiste du retour de l'être
aimé, amour, fidélité, mariage, santé, problèmes d'alcool, famille,
examens, affaires, chance aux jeux, réussite dans le
commerce, désenvoûtement, impuissance sexuelle, etc...
Résultats rapide et garantis à 100% dans les 48 heures
Réussit là où les autres ont échoué
Paiement après résultats
Tél. 06 42 24 57 77 - 06 37 89 30 40

PAIEMENT APRES RESULTATS
M. VANÉ
L'UN DES PLUS CÉLÈBRES VOYANTS,
MAGNÉTISEURS, GUÉRISSEURS
Résoud tous vos problèmes, spécialiste
de retour rapide et définitif de la personne
aimée même dans les cas les plus déses-
pérés avec son délai fixe sous trois jours.
L'amour, chance aux jeux, travail, désenvoûte-
ment, mariage, timidité, fait maigrir, concours, protection,
défaillance sexuelle, succès pour vente et
commerce, maladie inconnue, malchance. Il vous
traduit gratuitement par téléphone tous vos rêves.
100% garanti et efficace.
CONSULTATION A 10 €
Tél. 02.35.36.24.67 - 06.37.22.25.22

CABINET DE VOYANCE M. BAMBO
PAIEMENT APRES RESULTAT - MÉDIUM DE TOUS TRAVAUX OCCULTES
34 ans d'expérience professionnelle. Plus de 14 ans à ROUEN.
MÉDIUM de haut niveau, reconnu pour son sérieux
et ses réussites. Travaux rapides et honnêtes.
Grand spécialiste de problèmes sentimentaux, retour d'affection,
solution pour réussir en amour, union rapide et amour perdu,
rendre la puissance sexuelle, blocage familial,
désenvoûtement et protection totale contre les ennemis.
Je vous guiderai sur le chemin de votre destinée.
TAROTS, CARTES, LIGNES DE LA MAIN
RÉSULTAT GARANTI, EFFICACITÉ 100% en 48 H.
Déplacement possible
02.35.58.08.27 ou 06.38.73.27.22
www.voyant-bambo.fr - SIRET 42478935200038

CABINET OUSMANE - Voyant Médium - Guérisseur
Authentique Africain venu avec don, résoud tous les problèmes
et difficultés de famille et attire les sentiments d'amour. Neutralise
toute adversité. Assure l'avenir, chance et succès aux examens.
Aide au commerce. Désenvoûte. Lutte contre l'alcoolisme.
Résultats garantis dans la semaine qui suit. « Séance occulte »
N'hésitez pas à me contacter, vous ne le regretterez pas.
219, rue Gambetta, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
02.32.91.10.85 ou 06.78.10.63.06
Jusqu'à 20 h 30 Siret 431911676

MAITRE SANOUSSY
Possède un don africain héréditaire provenant de son père et lui permettant de vous
aider à résoudre vos problèmes d'examen, de travail, d'amour, de chance.
Il est capable de vous aider dans votre vie, il réussit là où les autres ont échoué.
Vous pourriez obtenir dans certain cas les premiers résultats rapidement.
Son travail est sérieux, efficace et surtout très discret. Ses qualités solutionnent
même les cas les plus désespérés, il vous conseille également pour le retour de
l'être aimé. Il assure son investissement total afin que vous puissiez vivre en toute harmonie.
Travail également par correspondance, déplacement possible. Travail 100% garanti.
Tél. 06.45.93.57.08 ou 06.43.41.43.59

LEGALES
Paris-Normandie du 2/04/2013
Enquêtes publiques

COMMUNE DE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2013-08 du 26 mars 2013, le
maire de Bosc-Roger-en-Roumois a ordonné l'ouverture de
l'enquête publique sur la révision du plan d'occupation des
soils valant élaboration du plan local d'urbanisme arrêté par
délibération du conseil municipal de Bosc-Roger-en-
Roumois du 29 mai 2012.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bosc-Roger-
en-Roumois, place Jean-Guenier, du vendredi 19 avril 2013
au mardi 21 mai 2013 inclus, aux jours et heures habituels
d'ouverture, soit durant une période de trente-trois jours.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal
délibérera, au vu du rapport et des conclusions du
commissaire enquêteur, pour approuver le projet de PLU,
éventuellement modifié pour tenir compte des observations
et avis éventuellement émis au cours de l'enquête
publique.

À cet effet, M. Jean-Jacques BULOT est désigné par le
tribunal administratif de Rouen comme commissaire
enquêteur titulaire. En cas de besoin, la suppléance est
assurée par M. Jean-Bernard KLEIN, commissaire enquê-
teur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquê-
te sera tenu à disposition du public dans les locaux de la
mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, place Jean-Guenier,
aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :
- du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 ;
- le samedi de 9 h à 12 heures.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et
paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert par le
Maire et tenu à la disposition du public pendant toute la
durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance
du dossier et consigner éventuellement ses observations
sur le registre d'enquête. Ils pourront aussi s'adresser par
écrit au commissaire enquêteur en mairie de Bosc-Roger-
en-Roumois, celui-ci les visera et les annexera au registre
d'enquête. Il n'est pas prévu pour la présente enquête la
mise à disposition d'informations relatives au projet sur un
site Internet ou la possibilité pour le public de communiquer
ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du
public, pour recevoir ses observations écrites ou orales,
dans les locaux de la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois,
place Jean-Guenier, 27670 Bosc-rouger-en-Roumois selon
les dates indiquées ci-dessous :
- le vendredi 19 avril 2013, de 9 h à 12 h ;
- le jeudi 2 mai 2013 2013, de 9 h à 12 h ;
- le samedi 11 mai 2013, de 9 h à 12 h ;
- le mardi 21 mai 2013, de 14 h à 17 heures.

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par
le commissaire enquêteur qui doit adresser au Maire, dans
le délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête, son
rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompa-
gné du dossier ayant servi à l'enquête. Une copie du
rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera
adressé, par le maire, dès leur réception, au préfet du
département de l'Eure et au président du tribunal adminis-
tratif de Rouen. Le public pourra consulter ce rapport et ses
conclusions à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois et à la
préfecture de l'Eure aux jours et heures habituels d'ouver-
ture pendant un an à compter de la date de clôture de
l'enquête et sur le site Internet de la commune de Bosc-
Roger-en-Roumois (www.bosc-roger.fr).

Il sera procédé, par les soins de la mairie, à l'insertion
d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux jour-
naux diffusés dans le département de l'Eure (Le courrier de
l'Eure et le Paris-Normandie) quinze jours au moins avant le
début de celle-ci, c'est-à-dire dans les journaux portant
au plus tard la date du 4 avril 2013 et à titre de rappel, dans
les huit premiers jours de l'enquête, dans les journaux
à paraître entre le 19 avril 2013 et le 26 avril 2013.

L'avis au public sera publié par voie d'affichage dans la
commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'en-
quête et pendant toute la durée de celle-ci, notamment aux
endroits habituels de la mairie. Cet avis sera publié en ligne
(www.bosc-roger.fr) quinze jours au moins avant le début
de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

La personne responsable du projet est la commune de
Bosc-Roger-en-Roumois représentée par son maire,
M. Philippe VANHEULE, place Jean-Guenier, 27670 Bosc-
Roger-en-Roumois, auprès de laquelle des informations
peuvent être demandées.

Le maire,
Philippe VANHEULE

